

AGENCE : IC DIJON
Votre interlocuteur Apave : Thomas DAMERON

Email : thomas.dameron@apave.com

Tél : 0611851748

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE
A l'attention de : Vincent POLNY

Email : vincent.polny@nievre.gouv.fr

Projet de travaux du SIDSIC à la préfecture de la Nièvre – NEVERS CTC Bâtiment

1. AVIS APRES EXAMEN DE DOCUMENTS

Mission(s) : L + LE + P1 + SEI + Hand-ERP + Th

Avis sur les ouvrages

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
MENUISERIES EXTERIEURES		
MENUISERIES EXTERIEURES	F	Remplacement de menuiseries extérieures : - RPT - A2E4bVA2 - Vitrage 1 face 66.2 et seconde face 44.2 Nota men 18 - IS N°O2 - 2 Sont prévues dans le cadre du projet les éventuelles reprises des appuis, jambages et linteaux en fonction des besoins suite à la dépose. Pour permettre la repose des menuiseries neuves, les supports doivent être plans afin d'assurer une parfaite étanchéité. Nous pouvons lever notre avis suspendu N°O2-1 de notre rapport.
REVETEMENTS DE SOL INTERIEURS		
CARRELAGE OU PIERRE NATURELLE		

OUVRAGES/LOCALISATIONS	Code Avis	AVIS
	F	Carrelage collé U3 N°07 - 2 Classement UPEC : U3 P3 E2 C2, Nous pouvons lever notre avis suspendu n°07-1 de notre rapport.

Avis sur exigences réglementaires - Sécurité des personnes dans les ERP et IGH

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC Art. GN		
ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT (GN4 à 10)		
Procédure d'adaptation des règles de sécurité (GN4)	F	Etablissement classé en 3ème catégorie Type W et L,
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES Art. CO		
DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE (CO23 à 26)		
Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) (CO24)	F	Portes CF 1/2 h selon plans,

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur) (CO24) F	N°E183 - 3 Suite à notre avis défavorable n°E183-1, - circulation 2 et open space information : prévu CF 1/2h, - circulation 1 et bureau chef BRU / bureau courrier : prévu CF 1/2h, Nous rappelons que tous les portes doivent être PF. Une atténuation est possible à l'intérieur d'un ensemble de plusieurs locaux formant une surface de moins de 300m². Il n'est pas autorisé l'absence de porte PF entre circulation et locaux. Nous pouvons lever notre avis défavorable n°E183-1 de notre rapport. Zone accessible au public et Zone ERT, Cloisons prévues CF : local commission médicale, défenseur des droits, entre ensemble hall d'accueil et le reste de la zone travaux. N°E183 - 4 Sont prévues des cloisons toute hauteur CF 1 h. Le PV sera à nous transmettre en temps utile. Nous pouvons lever l'avis défavorable n° E183-2 de notre rapport.
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES (CO34 à 42)	
Calcul des dégagements (CO38) HM	Portes de 93 ou 2 vantaux avec principal à 93 sauf porte bureau accueil. Nous relevons une porte de 73 pour le bureau accueil. N°E182 - 3 Il nous a été confirmé que la porte de 73 cm n'est pas une issue de secours, l'évacuation du guichet d'accueil se fait par le portillon situé à l'avant donnant sur le hall d'accueil. Notre avis défavorable N°E182-2, est HORS MISSION.
Calcul des dégagements (CO38) F	Remplacement de la menuiserie 18 - BAP, - ouverture sens fuite, - N°E182 - 4 Largeur de passage libre de 90 cm suivant la mise à jour du plan transmis. Sens d'ouverture dans le sens de la fuite. Nous pouvons lever l'avis suspendu de notre rapport.
AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER Art. AM	

EXIGENCES/LOCALISATION		AVIS
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS (AM2 à 8)		
Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux (AM4)	F	Réaction au feu des cloisons amovibles et des panneaux acoustiques N°E186 - 2 Cloison amovible modulaire de réaction au feu M2. Panneaux muraux acoustiques en lattes de bois de réaction au feu M2. Nous pouvons lever notre avis suspendu N°E186-1 de notre rapport.
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERES EN SUPERSTRUCTURE (AM15 à 20)		
Principe général de réaction au feu (AM15)	F	Claustra chêne épaisseur de 6 cm : Plan de travail N°E188 - 2 Prévu dans le CCTP une réaction au feu M3. Nous pouvons lever notre avis suspendu N°E188-1 de notre rapport.
INSTALLATIONS ELECTRIQUES Art. EL		
REGLES D'INSTALLATION (EL5 à 11)		
Appareillage et appareils d'utilisation (EL11)	F	Avis suspendu n°E176-1. N°E176 - 2 Suite à notre avis suspendu, il nous a été confirmé que le dispositif de coupure d'urgence est prévu derrière l'accueil, donc non accessible au public. Nous pouvons lever l'avis suspendu n° E176-1 de notre rapport.
ECLAIRAGE Art. EC		
ECLAIRAGE DE SECURITE (EC7 à 15)		
Éclairage d'évacuation (EC9)	F	BAES Evacuation N°E181 - 2 Il nous a été confirmé que des blocs de secours seront ajoutés au projet. Nous pouvons lever notre avis suspendu n° E181-1.
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE Art. MS		
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I) (MS59 à		

EXIGENCES/LOCALISATION	AVIS
60)	
Automatismes (MS60)	F DAS NFS 61-937, N°E185 - 2 Porte 93 x 204, phonique, DAS CF1/2h --> circulation 1, open space informatique, baie informatique, Porte 73 x 204, phonique, DAS CF1/2h --> bureau d'accueil, Porte tiercé 143 x 204, phonique, DAS CF1/2h --> entre hall et circulation 1, Nous pouvons lever notre avis défavorable N°E185-1 de notre rapport.

Légende des avis – F = Favorable, S = Suspendu, D = Défavorable, HM = Hors mission, SO = Sans objet

2. SUITES DONNEES A NOS AVIS

Liste des avis pour lesquels nous avons pu constater un suivi d'effet par les constructeurs ou qui sont devenus caducs suite à l'évolution du projet.

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
MENUISERIES EXTERIEURES		
n°02-1	MENUISERIES EXTERIEURES	Absence de sujétion de reprise des appuis, jambages et linteaux en fonction des besoins suite à dépose. Nous rappelons que les supports doivent être plans pour assurer une parfaite étanchéité.
REVETEMENTS DE SOL INTERIEURS		
n°07-1	CARRELAGE OU PIERRE NATURELLE	Classement UPEC complet attendu
DISPOSITIONS APPLICABLES A TOUS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC		
ADAPTATION DES REGLES DE SECURITE ET CAS PARTICULIERS D'APPLICATION DU REGLEMENT		
n°E173-1	<i>Procédure d'adaptation des règles de sécurité</i>	Nous transmettre l'avis de la commission de sécurité incendie, la notice de sécurité ainsi que celui de la commission d'accessibilité, afin de tenir compte des éventuelles prescriptions.
CONSTRUCTION APPLICABLE AUX ETABLISSEMENTS DES QUATRE PREMIERES CATEGORIES		
DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE		

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
n°E183-1	<i>Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)</i>	Absence de porte PF entre : - circulation 2 et open space information; - circulation 1 et bureau chef BRU / bureau courrier. Nous rappelons que tous les portes doivent être PF. Une atténuation est possible à l'intérieur d'un ensemble de plusieurs locaux formant une surface de moins de 300m². Il n'est pas autorisé l'absence de porte PF entre circulation et locaux.
n°E183-2	<i>Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)</i>	Les cloisons ne sont pas CF entre circulation et locaux. Absence de mention du recours au principe de compartimentage
DEGAGEMENTS - DISPOSITIONS GENERALES		
n°E182-1	<i>Calcul des dégagements</i>	La largeur de passage libre n'est pas indiquée : PM requis 90 cm pour une UP
n°E182-2	<i>Calcul des dégagements</i>	Nous relevons une porte de 73 pour le bureau accueil.
AMENAGEMENTS INTERIEURS, AGENCEMENT PRINCIPAL ET MOBILIER		
PRODUITS ET MATERIAUX DE PAROIS		
n°E186-1	<i>Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux</i>	Réaction au feu des cloisons amovibles et des panneaux acoustiques non précisée
GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, AMENAGEMENT DE PLANCHERS LEGERS EN SUPERSTRUCTURE		
n°E188-1	<i>Principe général de réaction au feu</i>	Réaction au feu du plan de travail, des panneaux acoustiques autoportant, du mobilier non précisée.
INSTALLATIONS ELECTRIQUES		
REGLES D'INSTALLATION		

AVIS LEVES	OBJET	OBSERVATIONS LEVEES
n°E176-1	<i>Appareillage et appareils d'utilisation</i>	Il conviendra de s'assurer qu'aucune commande d'arrêt d'urgence (électrique ou ventilation) soit accessible au public.
ECLAIRAGE		
ECLAIRAGE DE SECURITE		
n°E181-1	<i>Éclairage d'évacuation</i>	Les différences de hauteurs sous plafond ainsi que la présence d'une cloison au niveau de l'open-space (support TV) sont susceptibles de limiter la visibilité de certaines indications de balisage. Il conviendra de s'assurer que ces indications de balisages restent parfaitement visibles en tout points.
MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE		
SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (SSI) - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I)		
n°E185-1	<i>Automatismes</i>	Les portes asservies ne sont pas prévues DAS

3. LISTE DES DOCUMENTS OBJETS DU RAPPORT

Les documents ci-dessous ont été pris en compte pour la formulation de nos avis

Réf ou n°	indice	Intitulé du document	Reçu le
		ETAT pref58-projet 3 pro-PJ plan MAJ 260709	09/07/2026
		PV SousCom Securite 12mai2021	09/07/2026
		Mail suite RICT en date du 09/07/2026	09/07/2026
		ETAT pref58-cctp MAJ 260709 (2)	09/07/2026

4. DIFFUSION

DESTINATAIRE PRINCIPAL :

PRÉFECTURE DE LA NIÈVRE
Vincent POLNY
vincent.polny@nievre.gouv.fr

DESTINATAIRES EN COPIE :

ATELIER ARCH'CADE
Agnès GRAZIANI
graziani@archcade.com